Moison et Vangenberghe, 1 mois; Decommère, 15 jours de correction.

Un ivrogne

Il se nomme Gustave Dutilleul ; il est âgé de 34 ans. Il a déjà été condamné 10 fois pour ivresse. Il a passé notamment 6 mois de l'année dernière en prison pour semblables délits.

Le tribunal condamne cet incorrigible et abruti à 8 mois de prison, 16 francs d'amende et le déclare déchu des droits compris en l'article 3.

Vol

Tout à l'heure, le tribunal condamnait trois jeunes voleurs.

En voici encore six. Mais ceux-ci ne sont pas précisément des rôdeurs de rues. Ils sont bien nippés et de tenue propre.

Ils ont volé pour 8 francs d'oranges au sieur Sezille, marchand de fruits.

Ils sont tous de Lille.

Le plus âgé n'a pas dix ans.

Alphonse Tytgat, 15 jours.
François Darthe, remis à sa mère.
François Vandrenthal, 15 jours.
Pierre Wytbrock, 1 mois.
Arthur Lateet, 15 jours.
Théodule Brunet, 1 mois.

Bris de clôture

Le sieur Vermeulen, 29 ans, est homme d'équipe à la gare de Tourcoing. Il déménageait dimanche et sa femme était chez Mme Desmettre. Comme il se disputait sans cesse avec sa femme, les personnes qui lui donnaient l'hospitalité, durent le renvoyer et comme on lui rendait son paletot par la fenêtre, cela le fâcha et il jeta une brique par la fenêtre. Cela se passait à Roubaix.

Vermeulen est condamné à 8 jours de prison et à 16 fr. d'amende.

Cris séditieux

Léon Formez, 35 ans, tisserand, d'origine belge, est inculpé d'avoir proféré des cris séditieux. Il était « gai », dit-il, et ne se souvient de rien.

A jeudi pour renseignements.

Coups

Louis Morgeand est accusé d'avoir jeté une chope au maréchal-des-logis, à Tourcoing.

Le brave sous-officier n'a pu voir la figure de celui qui l'a frappé.

L'accusé a 26 ans, tisserand, il est marié et père de famille. Il habite Roubaix.

D. Pourquoi quittiez-vous Roubaix à cette heure là ?

R. Il y en avait bien d'autres.

D. Oui ; mais cela est extraordinaire, pour un père de famille.

R. On m'a pris pour un autre.

Le gendarme Lacombe raconte que vers huit heures du soir, à 4 ou 5 mètres du cabaret de *Saint-Hubert*, il a vu l'accusé. Celui-ci se cachait derrière un réverbère quand il a lancé la chope. Je l'ai poursuivi, dit le témoin, et atteint d'un coup de sabre pendant qu'il se sauvait. Il n'a pas perdu de vue celui qui avait jeté la chope et qui se trouvait seul de ce côté de la chaussée. Il a été blessé en courant vers le *Café de Foi*, près de la gare. Le gendarme n'a pu le saisir à travers la foule.

D. Quels vêtements avait l'accusé ?

R. Des vêtements d'ouvrier.

Le témoin affirme de nouveau que l'homme qu'il a vu jeter la chope est celui qu'il a poursuivi et blessé.

Louvet, Oscar, tisserand à Roubaix, était un des quatre qui sont sortis de Roubaix avec l'accusé. Il prétend que son camarade a été blessé à la porte même du *Café de Foi*.

Le gendarme Lacombe affirme de nouveau ce qu'il a dit.

Le témoin Louvet, interpellé par le ministère public, dit que Morgeand a été frappé en sortant du café.

D. Vous tourniez le dos au gendarme?

R. Oui !

D. Comment alors avez-vous vu arriver le coup?

Carette, tisserand, est aussi venu de Roubaix *pour voir*. C'est à la porte du *Café de Foi* que l'accusé a été frappé.

Edouard Lereux, même déposition, mêmes expressions, même conclusion.

M. Bonte Louis, du *Café de Foi* à Tourcoing, a vu arriver à sa porte une foule entourant un blessé. Il ne sait pas où le prévenu a été blessé. Il pense que de chez lui au *St-Hubert*, il y a environ 80 mètres.

M. Louis Lepers, à Tourcoing, était au *Café de Foi*. Déposition indentiquement semblable à celles des ouvriers de Roubaix entendus précédemment.

Le témoin avait raconté qu'un gendarme l'a menacé de son revolver en l'*armant*. M. le substitut fait remarquer que le revolver du gendarme est toujours armé.

M. Victor Leduc, boulanger à Tourcoing, a vu le blessé s'affaisser à quelques mètres du *Café de Foi*.

M. Carlos Dubois, représentant de commerce, à Lille. Il a vu entrer au *Café de Foi* un blessé. Un peu plus tard, quelques minutes, il a vu un gendarme sur le trottoir. Le témoin n'a pas vu le sieur Lepers au *Café de Foi*.

Le réquisitoire

M. le substitut Toutée insiste sur le caractère sérieux de la déposition du gendarme Lacombe.

Le coup de sabre a porté dans le côté gauche de la tête de Morgeand. Lacombe avait déjà dépassé le blessé quand il l'a frappé et il était alors sur la chaussée, où le cavalier courait pour couper la retraite à Morgeand.

Le ministère public demande donc une répression sévère.

Après quelques mots de défense de Me Werquin, Morgeand est acquitté sans frais.

Le Crime de Basuel.

Le crime épouvantable dont un télégramme de Cambrai nous a annoncé vendredi la lugubre nouvelle, a causé dans la petite commune de Basuel, canton du Cateau, une vive et profonde émotion.

Voici quelques détails sur ce crime commis avec une férocité inouïe.

Les époux Baudhuin avaient adopté depuis quelque temps leur nièce, Marie Gourdin, née en 1873.

Avant-hier, vers neuf heures du matin, Mme Baudhuin, dont le mari vaquait à son travail, dut s'absenter pour aller aux provisions de ménage.

La jeune Marie Gourdin, se trouva seule dans une pièce faisant face à la rue ; elle jouait contre la fenêtre, lorsque soudain un malfaiteur qui guettait le départ de la femme Baudhuin, s'introduisit dans la maison par la porte de derrière laissée entr'ouverte.

La petite fille, entendant du bruit, courut vers le fournil, C'est là que sa tante à son retour, après une absence d'un quart d'heure, la trouva percée de *trente-neuf coups de couteau*, dont sept mortels.

Le parquet de Cambrai s'est transporté sur le théâtre du crime, l'autopsie du cadavre a été faite par les docteurs Boucly et Subtil.

L'assassin est encore inconnu, mais les recherches se poursuivent activement.

Il résulte de l'enquête, que ce crime affreux a eu le vol pour crime. Il est probable que le malfaiteur se trouvant surpris par l'enfant qui le connaissait, l'a assassinée dans la crainte qu'elle ne révélât son nom à la justice.

Le pays est dans la consternation.

— VALENCIENNES. — C'est vendredi à une heure de l'après-midi qu'a eu lieu l'inauguration officielle de la ligne de tramways de Valenciennes-Raismes.

Une pluie battante qui n'a cessé de tomber pendant toute l'après-midi n'avait pas empêché un très-grand nombre de curieux de stationner sur le Marché-aux-Herbes, d'où devait partir le train officiel emportant les invités.

Enfin, raconte le *Petit Nord*, au bout d'une longue demi-heure, on vit arriver M. de Malherbe, sous-préfet, M. Bullot, maire, deux ingénieurs du gouvernement, MM. Doniol et Olry, une délégation du conseil municipal de Valenciennes, et plusieurs représentants de la presse.

Ces messieurs prirent place dans les *cars* pavoisés de drapeaux belges et français, qui avaient été disposés pour les recevoir, et M. Tournier, l'habile ingénieur sous la direction duquel la ligne fut construite, donna le signal du départ. La machine fit entendre un long sifflement, lança un nuage de fumée et s'élança sur la nouvelle voie, aux applaudissements des nombreux spectateurs qui comprenaient l'importance et l'utilité qu'aurait pour eux ce nouveau mode de communication. Le trajet se fit sans encombre.

A Raismes, ces messieurs descendirent et furent reçus par M. Raux, maire, entouré du conseil municipal, et accompagné de la musique qui fit entendre les accents de la *Marseillaise*.

M. Raux souhaita en ces termes la bienvenue à la municipalité Valenciennoise ainsi qu'aux ingénieurs et invités :

Messieurs,

« Soyez les bienvenus dans la commune, et qu'au nom de mes concitoyens, il me soit permis de vous adresser mes sincères remerciements pour avoir mené à bonne fin l'exécution de ces tramways désirés depuis si longtemps.

« A l'administration de Valenciennes, je tiens à dire combien nous savons apprécier les efforts persévérants et énergiques grâce auxquels elle a su triompher de tant de résistances, de tant d'obstacles.

« Qui ne sait d'ailleurs depuis longtemps déjà que le concours de Valenciennes est acquis non-seulement à ce qui est beau mais encore à ce qui est bien.

Ces tramways, messieurs, que l'on considérait comme une utopie, existent donc...

Ce nouveau système de locomotion sera d'une incontestable utilité pour l'industrie locale et facilitera en les augmentant, nos amicales relations, nos bons rapports avec des populations amies : Valenciennes, Anzin.

» Et vous, messieurs les ingénieurs de l'Etat, qui avez aplani tant de difficultés, et vous, messieurs les administrateurs et directeurs des travaux, merci de n'avoir pas douté du succès de votre entreprise et d'en avoir poursuivi la réalisation avec tant de constance

» J'ose espérer cependant qu'ici ne s'arrêteront pas nos travaux, vous n'oublierez pas que Vicoigne est la moitié de Raismes et que, si nous vous remercions de nous avoir plus étroitement unis à Valenciennes et à Anzin, notre reconnaissance sera complète si vous voulez tenir compte des intérêts qui nous unissent à Saint-Amand. En terminant, je ne puis résister au désir de désir de crier : « Vive le progrès ! Vive la République !»

M. le maire de Valenciennes, en quelques paroles pleines de cordialité, remercia la municipalité raismoise de son bon accueil, et M. le sous-préfet donna à tous l'engagement de faciliter autant que possible l'achèvement de travaux.

Les vins d'honneur furent ensuite offerts à la mairie.

Puis on remonta en cars, et à quatre heures on arrivait à Valenciennes

— VIEUX CONDÉ. — Un incendie très-important s'est déclaré, vendredi, vers cinq heures du matin, dans la ferme de M. Lepreux, à Vieux-Condé.

Tout le bâtiment a été la proie des flammes et les dégâts sont d'une grande importance.

Six personnes ont failli perir asphixiées et n'ont dû le salut qu'au courage des sapeurs-pompiers Armand et Bocquet, qui, au péril de leur vie, les ont retirées d'une cave ou elles s'étaient réfugiées. Ce sont : Mme veuve Lepreux, âgée de 70 ans ans ; Stéphanie Dupont, Elisa Renard, Alexandre Delcourt, puis deux pompiers qui s'étaient dévoués pour aller secourir ces personnes, et qui n'avaient pu retrouver leur chemin, les nommés : Emile Dupont et Albert Lepape

Nous signalons l'acte courageux des deux braves pompiers à l'attention de l'administration préfectorale.

NOTABILITÉS COMMERCIALES
de Roubaix

BLAUWART, r. du Vieil-Abreuvoir, 8
Spécialité p^r Baptêmes, Pièces montées, Glaces.

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections p^r Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

Achille KALTENBACH, tapissier, 8, rue Nain
se recommande p^r la b^nne exécution des commandes

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEMERRE
Gde-Rue, 13, Roubaix. M^on fondée en 1842.
ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE. SPÉCIALITÉ Pr MARIAGES

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26
Teintures fines. Spécialité de nettoyages à sec.

H. DESFONTAINES, épiceries, comestibles,
PRIMEURS, VINS ET LIQUEURS

LOUCHEUR-FACQUES, mercerie, 10, Gde-Rue
Rubans, Soieries p^r Robes et Garnitures
FOURNITURES DE MODES, DE TAILLEUSES & TAILLEURS

A LA GLANEUSE, Mlles Bienfait, cont. St-Martin
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES
CRAVATES, GANTERIE, PARFUMERIE.

Maison ORÉLIO, AU CAMELIA BLANC,
Coin du contour Saint-Martin
FABRIQUE DE FLEURS POUR BALS ET SOIRÉES
Bouquets de fête et sp^t de couronnes mortuaires

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*.

Vous avez bien voulu convier les électeurs municipaux de Roubaix à soumettre publiquement leurs réflexions au sujet des prochaines élections municipales.

Déjà certains électeurs ont traité la question dans différents points de vue ; ils ont notamment fait appel à la concorde et à la conciliation : ceci est fort bien, mais avant d'examiner les conditions dans lesquelles doivent avoir lieu les élections, il m'est pas indifférent, à mon avis, de bien préciser les qualités que doit posséder l'homme qui brigue l'honneur de s'occuper des affaires de ses concitoyens; c'est ce que j'appellerai, peut-être improprement, la question préalable à l'élection.

I

La première qualité du candidat est surtout la capacité.

On se figure difficilement lorsque l'on n'a pas encore fait partie d'une assemblée municipale, la multiplicité des questions à traiter surtout dans une grande ville comme Roubaix, et je ne serai démenti par personne, pas même par d'anciens conseillers, lorsque j'affirme que les 9/10e des candidats seraient bien embarrassés de fournir à leurs électeurs des renseignements sur le mandat qu'ils sollicitent.

Il y a notamment une fonction qui ne peut être remplie que par un conseiller et dont aucun élu ne peut s'exempter lorsque les suffrages de ses collègues se portent sur son nom ; je veux parler de la fonction de secrétaire du Conseil municipal qui, aux termes de l'article 19 *in fine* de la loi du 5 Mai 1855 est dévolue par la voie du scrutin secret à l'un des membres du Conseil, nommé pour chaque session.

Il n'est pas donné à tout le monde de savoir, au milieu de discours, observations et même d'interruptions, prendre notes convenables, savoir les coordonner, leur donner la vie au moyen d'une rédaction concise et correcte, et cependant les séances des Conseils municipaux n'étant pas publiques, il s'ensuit que les 36 élus doivent *tous* être aptes à remplir cette difficile fonction.

L'auteur de ces lignes se rappelle qu'après les élections d'Août 1870, il avait été nommé pour la première fois conseiller municipal; la lutte avait été vive de part et d'autre.

Parmi les 7 candidats élus de la liste libérale se trouvait un homme fort honorable et qui avait amassé une grande fortune dans l'agriculture ; il avait la manie de *signer* dans les journaux de la localité des articles sur l'agriculture; les mauvaises langues (elles sont nombreuses surtout dans les petites villes) ne manquaient pas de lui contester la paternité des articles qu'il pouvait inspirer, disait-on, mais jamais écrire.

A l'ouverture de la séance d'installation du Conseil municipal, le Maire prononce la formule sacramentelle : « Il va être procédé « à la nomination d'un secrétaire, au scru« tin secret, pour toute la durée de la ses« sion. »

Les urnes circulent et un grand éclat de rire parti d'un certain groupe accueille la nomination de l'élu : c'était un coup monté à l'avance, et comme on a déjà deviné, c'était notre brave cultivateur qui venait d'être proclamé secrétaire.

Le Maire l'invite à prendre place au bureau. Vous dire la tête que fit ce malheureux est chose impossible ; il se journait sur son banc, s'agitait, prononçait des paroles incohérentes auxquelles succédaient les sourires narquois d'un grand nombre de ses collègues ; il finit enfin par expliquer au Conseil qu'il lui était impossible d'accepter les suffrages de ses collègues parce que les travaux auxquels il s'était livré jusque là ne l'avaient pas précisément préparé à remplir cette fonction. De nouveaux sourires se produisent sur les mêmes bancs et le leader de droite s'adressant au secrétaire *in partibus* lui dit : « Monsieur, lors» que l'on brigue l'honneur d'être Conseiller » municipal, on doit être apte à en remplir » *toutes* les fonctions, car nous ne pouvons » nous adresser à un étranger pour rédiger » les procès-verbaux de nos délibérations. »

C'était un peu méchant, mais c'était profondément vrai.

Notre secrétaire s'installa tant bien que mal au bureau et le procès-verbal fut rédigé par les soins du Maire.

Les listes électorales sont annuellement rédigées par une Commission dont fait partie de droit un conseiller municipal délégué par ses collègues. Ces fonctions sont excessivement délicates ; il faut examiner des questions de domicile, de nationalité, d'âge et surtout de capacité électorale. Eh bien ! tous les candidats sont-ils aptes à faire partie de cette Commission ? et cependant, légalement, ils sont appelés par la matière de leur mandat à examiner ces questions.

J'en passe à d'aussi importantes.

II

Si le candidat doit être apte à remplir toutes les fonction que comporte le mandat qu'il tient du suffrage de ses concitoyens, il faut surtout et avant tout qu'il soit honnête, *vir probus*.

La femme de César ne doit pas être soupçonnée, disaient les anciens et ils avaient raison.

Et cependant il arrive que la probité de certains Conseillers est mise sérieusement en doute par l'opinion publique, et non sans raison.

Les hommes tarés, véreux, d'une moralité douteuse doivent s'abstenir de briguer les honneurs municipaux, et le corps électoral doit s'empresser de les repousser.

Il ne faut pas que certain conseiller municipal puisse, le cas échéant, être impunément, et sans qu'il ose balbutier un mot de défense, être traité publiquement de fripon.

Que dire de cet autre qui, profitant de sa situation de Conseiller municipal, s'institue et se proclame l'intendant général et le fournisseur s. g. d. g. de rassemblements de troupes au détriment et au grave préjudice des autres fournisseurs de la localité qui n'ont pas été consultés sur les prix de leurs denrées.

Sans doute on est heureux de constater que de pareilles turpitudes se passent rarement dans la vie pratique ; le corps électoral n'en doit pas moins discerner avec le plus grand soin les hommes qui sollicitent ses suffrages.

III

Le candidat doit avoir le temps et la ferme volonté de remplir son mandat.

Celui qui suit assidûment les comptes-rendus des séances du Conseil municipal de Roubaix est étonné de voir le nombre relativement considérable des conseillers qui s'abstiennent de prendre part aux délibérations du conseil.

L'un est député et il semble impossible qu'il puisse remplir les deux mandats municipal et législatif : les quatre sessions ordinaires des conseils municipaux se tiennent en février, mai, août et novembre. C'est-à-dire à des époques où neuf fois sur dix, le Parlement est lui même réuni. Je passe les sessions extraordinaires où les intérêts en discussion sont aussi considérables que pendant les sessions ordinaires.

L'autre a du monde à dîner ou à souper et il lui serait pénible d'abandonner nombreuse et joyeuse société pour aller discuter terre à terre sur le grand égoût collecteur qui est de plus en plus à l'ordre du jour, et c'est justice

Les 3e, 4e, 5e, 6e, et quelquefois 7e sont au café ou au cercle et les parties de cartes engagées sont si attrayantes et surtout si fructueuses qu'ils ne peuvent décemment faire Charlemagne. Ce qui les exposerait à des critiques maisonnantes. Le baccarat et la bouillotte sont préférés aux discussions de voirie ou de budget.

Enfin d'autres sont en voyage d'affaires, et les affaires particulières passent avant les intérêts Municipaux. Cependant, pendant la période électorale on a assuré les électeurs d'un concours le plus dévoué.

En résumé sur 36 Conseillers Municipaux, il est rare que le nombre des présents soit supérieur à 26, différence de plus du quart ; c'est là une situation fâcheuse à laquelle il appartient au corps électoral d'apporter un remède.

Agréez, etc.,

Un électeur.

Le tirage au sort
DE LA CLASSE 1880 DANS LE NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — Berlaimont, mardi 25 janvier, 9 heures du matin. Maubeuge, mercredi 26 janvier, 9 heures et demie. Trélon, jeudi 27 janvier, 10 heures et demie. Landrecies, vendredi 28 janvier, 9 heures et demie. Avesnes-Nord, samedi 29 janvier, 9 heures et demie. Avesnes-Sud, samedi 29 janvier, 11 heures. Solre-le-Château, mardi 1er février 10 heures et demie. Quesnoy-Est, mercredi 2 février, 9 heures et demie. Quesnoy-Ouest, mercredi 2 février, 11 heures. Bavai, jeudi 4 février, 11 heures.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. — Carnières, lundi 31 janvier, 1 heure. Clary, mardi 1er février, 1 heure. Marcoing, mercredi 2 février, 1 heure. Solesmes, vendredi 4 février, 1 heure. Le Cateau, samedi 5 février; 10 h. et demie. Cambrai-Ouest, lundi 8 février, 9 heures. Cambrai-Est, mardi 8 février, 2 heures et demie.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. — Arleux, lundi 24 janvier, 9 heures du matin. — Douai-Sud, lundi 24 janvier, 2 heures après-midi. — Douai-Nord, mardi 25 janvier, 9 heures du matin. — Douai-Ouest, mardi 25 janvier, 2 heures après-midi. — Marchiennes, mercredi 26 janvier, 9 heures du matin. — Orchies, mercredi 26 janvier, 2 heures après-midi.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. — Gravelines, lundi, 3 janvier, 11 heures du matin — Bergues, mardi 1er février, 11 heures. — Dunkerque-Est, mercredi 2 février, 11 heures et demie. — Bourbourg, jeudi 3 février, 11 heures. — Dunkerque-Ouest, vendredi 4 février, 11 heures. — Hondschoote, lundi 7 février, 10 heures. — Wormhoudt, mardi 8 février, 1 heures.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. — Merville, lundi 24 janvier, 10 heures. — Hazebrouck-Nord, mardi 25 janvier, 9 heures. — Hazebrouck-Sud, mardi 25 janvier, 11 heures. — Steenvoorde, mercredi 26 janvier, 10 heures. — Bailleul-Nord-Est, jeudi, 27 janvier, 9 heures. — Bailleul-Sud-Ouest, jeudi, 27 janvier, 11 heures. — Cassel, samedi, 29 janvier, 10 heures.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — Bouchain, lundi 24 janvier, 11 heures et demie du matin. — Condé, mardi 25 janvier, une heure du soir. — Valenciennes-Est, mercredi 26 janvier, 10 heures du matin. — Valenciennes-Sud, mercredi 26 janvier, 2 heures du soir. — Saint-Amand rive droite, jeudi 27 janvier, 9 heures et demie du matin. — Saint-Amand rive gauche, jeudi 27, 3 heures du soir. — Valenciennes-Nord, vendredi 28 janvier, 10 heures du matin. — L'autorisation de se faire visiter dans le département de la résidence ne sera accordée qu'aux jeunes gens pour lesquels *au moment du tirage au sort dans le canton de leur domicile*, la demande en sera faite, soit par eux-mêmes soit en leur nom, par leur père même ou tuteur. Mention de cette demande sera faite sur la liste. — Il est rappelé aux jeunes gens que les sursis d'appel, prévus par l'article 23 de la loi précitée, doivent être demandés avant le tirage au sort.

FAITS DIVERS

— LYON. — Un terrible accident a failli coûter la vie à M. Picot, agent de change à Lyon

Les chevaux de son équipage se sont emportés à la descente du pont Lafeuillée. Ils ont parcouru, dans leur course désordonné, tous les quais de la Saône jusqu'au pont de la mutation, 5 kilomètres environ renversant plusieurs personnes sur leur passage, blessant grièvement un gardien de la paix qui voulait les arrêter. M. Picot réussit à sauter, ainsi que son fils aîné, mais sa femme était restée dans la voiture avec son plus jeune enfant. Elle le jeta à des passants par le portière. L'enfant n'eut aucun mal.

Les chevaux sont allés se tuer contre la barrière du passage à niveau du chemin de fer de Saint-Etienne. Si la barrière avait été ouverte, la voiture était précipitée dans la Saône. Mme Picot n'a eu aucune blessure.

— Un ivrogne qui a de la chance, c'est le nommé Debart. Il avait résolu de se pendre un soir qu'il avait bu plus que de coutume. La corde peu solide se brisa. Debart, précipité dans le vide, alla tomber à travers un vitrage dans la cuisine des époux Battet. Ceux-ci, réveillés par le bruit de la chute, se mirent à crier « au voleur ». On accourut de tous côtés et on trouva Debart assez grièvement blessé qui fut transporté à Lariboisière et qui en sera quitte pour quelque temps de repos.

— Une disparition très curieuse, qui passionne les habitants du quartier de la rue Laval, vient d'avoir lieu.

M. M..., marchand de vin, rue Frochot, 1, donnait depuis quelque temps des signes de tristesse profonde.

Hier matin, sous prétexte de régler des affaires avec des fournisseurs, il disparut, et ne reparut plus chez lui.

Le soir, Mme M..., inquiète ne ne pas voir revenir son mari, monta dans sa chambre et trouva sur la cheminée un billet ainsi conçu : « *Lorsque tu liras ces mots je serai déjà au fond de la Seine.* »

Toutes les recherches pour retrouver M. M... sont restées vaines.

— La police a arrêté hier matin dans l'avenue de Clichy un escroc nommé H. ., qui faisait de nombreuses dupes depuis quelque temps.

Il était parvenu à reproduire des obligations de la ville de Paris avec tant de fidélité que les employés de banque eux-mêmes s'y laissaient facilement prendre.

Le faussaire se présentait dans des magasins où il faisait des achats qu'il payait avec ces actions quand le patron de la maison y consentait.

M. H... appartient à une honorable famille domiciliée rue d'Amsterdam.

Le commissaire de police du quartier de Clichy a longuement interrogé M. H. ., qui a déclaré avoir quatre complices dont il a donné les noms et l'adresse.

Il a été trouvé porteur de plusieurs obligations en question et de deux billets faux.

La nuit qui a précédé son arrestation, M. H... est resté en compagnie de plusieurs femmes dans une brasserie où il a fait 350 francs de dépenses.

— Le grand établissement de teintures et apprêts exploité par M. Wallon au bord de la Seine, à Eauplet (Seine-Inférieure) a été détruit, en grande partie, dans la nuit de jeudi par un formidable incendie, contre lequel les secours venus de toutes parts ont été impuissants. En vain, les pompiers de Rouen, avec leur nombreux matériel, ceux de la Mivoie et ceux de Bonsecours ont lutté contre le fléau. Leurs efforts n'ont réussi qu'à préserver les bâtiments annexes et les parties principales de la fabrique ne sont plus qu'un monceau de ruines. Les dégâts s'élèvent à 950,000 fr. environ. Ce qu'il y a de plus triste c'est que 150 ouvriers sont sur le pavé. A Eauplet, c'est une désolation. Près de cent familles, en effet, se sont vu enlever en quelques heures leur gagne-pain, et les voilà sans espoir de retrouver leur travail avant plusieurs mois.

Le feu a éclaté vers trois heures et demie dans les étreintes parrallèles au fleuve. L'alarme a été donnée par le veilleur. Les voisins, avertis par la cloche, sont arrivés et les deux petites pompes de la maison ont été mis aussitôt en batterie ; mais on bien vite reconnu leur impuissance et on renfort a été demandé, par télégraphe, à Rouen et à Bonsecours.

Des torrents d'eau ont inondé le foyer qu'on a réussi à circonscrire, et plus de 400,000 fr de matériel, de marchandises et d'immeubles ont été sauvés.

La cause de l'incendie n'est pas encore déterminée. On croit à la combustion spontanée de pièces sorties récemment des séchoirs à vapeur.

Les pertes se décomposent ainsi : 3,000 pièces de coton, 250,000 fr ; outillage, 400,000 fr ; immeubles, 300,000 fr. Il y a assurance.

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitement de l'asthme consiste dans l'emploi des *Capsules de goudron de Guyot*. Aussi les nombreux remèdes plus ou moins inactifs, créés en vue de la guérison de l'asthme sont-ils tombés dans un oubli justement mérité. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises immédiatement avant chaque repas, amènent un soulagement rapide; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des capsules de goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centimes par jour.

Depuis que M. Guyot a mis l'usage du goudron en grande vogue en vulgarisant son administration sous forme de capsules, de nombreuses imitations ont été faites. Sa marque, quoique régulièrement déposée en France comme à l'étranger a été de près ou de loin imitée. Les contrefacteurs et imitateurs n'ont qu'un but : mettre une confusion dans l'esprit du public. Afin de donner à celui-ci le moyen de distinguer les véritables capsules de goudron de Guyot, nous croyons devoir lui rappeler que les étiquettes des flacons portent la signature : E. Guyot *en trois couleurs*.

19075

TRIBUNAUX

On écrit de Draguignan, 31 décembre.

La cour d'assises du Var, dans l'affaire de l'assassinat de M. Chemillon commis à Largues, a condamné Brun à mort, et Ravais aux travaux forcés à perpétuité.

La cour (chambre correctionnelle) a connu, dans son audience de vendredi, de l'appel interjeté de M. Ch. de la Madeleine, gérant de la *Gazette de France*, du jugement rendu contre lui le 27 novembre dernier par la 9e chambre du tribunal correctionnel de la Seine. Le prononcé de son arrêt a été remis à huitaine.

Le tribunal a rendu hier son jugement dans l'affaire de l'*Evènement Parisien*. Le journal est suspendu pour six mois. Son directeur est condamné à un an de prison et son gérant à trois mois.

Bulletin du Commerce

LAINES
COURS MOYEN DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES
DES
Marchés de Roubaix et de Tourcoing

	1re	2me	3me	4me
Peignés Australie Port-Phil	5 75 à 6 25	5 25 à 5 75	7 75 à 8 25	7 — à 7 —
» Adélaïde	6 10 à 6 60	5 50 à 6 —	7 50 à 8 —	7 — à 7 —
» Sydney	6 — à 6 50	5 — à 5 50	7 — à 7 50	6 75 à 7 —
» croisés	— — à — —	4 75 à 5 —	6 75 à 7 25	6 25 à 6 50
Laines de la Plata B.-Ayres	2 25 à 2 —	1 75 à 2 —	3 — à 3 25	2 — à 2 50
» M.-Vidéo	2 — à 1 75	1 50 à 1 75	2 50 à 2 75	2 25 à 2 50
Laines d'Afrique du Chili	» » à 2 —	1 75 à 2 —	3 — à 3 25	2 50 à 2 75
» de France	» » à 2 50	2 — à 2 25	3 50 à 3 75	» » à » »
» de Russie	» » à 2 —	1 50 à 1 75	2 — à 2 25	1 50 à 1 75
Filés chaîne laine(s.jr	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
» »	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
» camb. laine (s)	3 — à 3 25	2 75 à 3 —	4 — à 4 50	3 50 à 4 —
» »	3 — à 3 25	2 75 à 3 —	4 — à 4 50	3 50 à 4 —
Blousses Australie	4 75 à 5 —	4 20 à 4 60	3 25 à 4 —	2 50 à 3 —
» Buénos-Ayres	3 50 à 4 —	3 25 à 3 80	2 75 à 3 —	» » à » »
» Monte-Video	3 — à 3 25	2 75 à 3 —	» » à » »	» » à » »
» France	3 50 à 4 —	3 10 à 3 40	» » à » »	» » à » »
» Afrique	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »
» Chili	» » à » »	» » à » »	» » à » »	» » à » »

Londres, 31 décembre.

Temps neigeux.

Mark Lane. — Froments : Anglais calmés aux cours précédents, étrangers calmes mais prix plus fermes.

Orge : importations à Londres en froment depuis lundi dernier, 44,700 quaters.

Cargaisons flottantes. Prix de hausse de 3 den. Cargaisons arrivées 0 à vendre 16.

Liverpool, 31 décembre.

Froments : demande modérée ; prix soutenus aux cours de mardi dernier.

Farines Françaises soutenues.

Londres, 31 décembre.

Sucres bruts, en hausse de 3 den. ; raffinés en hausse de 6 den. on cote filique Lebaudy 30 shil. Sucre allemand 22/6.

Adresses Industrielles & Commerciales

A BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation.

Henri DENIAU, architecte-ingénieur, rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

FOURNIER-DELFORTRIE — Assortiment de cages et accessoires pour oiseaux. — Grande-Rue, 56, Roubaix.

Mécanicien
Aug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Ferblantier Plombier
ARTICLES DE MÉNAGE
LECRENIER, r. Blanchemaille, 170 bis, Roubaix.

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges. — Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. Bouteilles et bouchons.

Agence immobilière
Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 1046

Epiceries-Comestibles
OUDART-FLORIN, rue Inkermann 6, à Roubaix.

Confections
Au Palais de Cristal. **MONCHY-DUPIRE** Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confections pour hommes.*

Lithographie
Impressions commerciales : Factures mémorandums, entêtes de lettres, lettres mortuaire, part pour mariages et naissances. **Alfred REBOUX**, rue Neuve, Roubaix, 17

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3, — Salon de coiffures — Parfumerie.

Restaurants
FERRALLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.
GIGNON, rue Neuve.

POUTRAIN fils. — Assurances : Incendie, vie maritimes, accidents de voitures et accidents d'ouvriers. — Charbons. — 61 bis, rue Blanchemaille, Roubaix.

Confections
VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. A SAINTE MARIE. — Spécialité de chemises de fêtes, de noces, unies et brodées, grand choix de devants riches et ordinaires. Chemises blanches et de couleur, faites sur commande. Chemises et gilets en flanelles. Faux cols, manchettes, cravates, foulards. Lingerie pour dames. Le tout à des prix très modérés.

COURS COMMERCIAUX DE PARIS du 30 décembre. Cours de 5 h. du soir.— Huile de colza, 100 k., fût compris, esc. 1 et 2 0/0. Disponible, 72 75 »»; courant, 7[illegible] »»; janvier, 72 50 »»; 4 premiers, 73 50 »»; 4 de ma, 75 25 »». — Huiles de lin, 100 k. fût compris. Disponible, 67 25 »»; courant, 67 25»»; janvier, 66 75 »»; 4 premiers, 67 25 »»; 4 de mai, 68 68 75. — Spiritueux 3/6 nord fin 1re qual., fut comp., esc. 1 0/0. Disponible, 63 25 62 75, courant, 63 25 63; janvier, 61 50; 4 premiers, 61 50 7 ; 4 de mai, 61 25 5 — Stock, 9,050 pipes; circulation, 150 pipes. — Sucre 88°, 51 50 »». — Sucre blanc n° 3, 100 k. net toile comprise, esc. 1/4 0 0. Disponible, 66 50 »»; courant, 65 75 62; janvier, 67, 67 12; 4 premiers, 61 50 75. — Sucres raffinés, disponible, 113 »»; disponible, 114 »». — Farines 8 marques, les sacs de 159 k., toile comp., esc. 1/2 0/0. Disponible, 63 50 75; courant, 63 60 »»; janvier, 61 90 »»; 4 premiers, 61 10 »»; 4 de mars, 60 10 »». — Farines supérieures, par 159 k., toile comp. 1/2 0/0. Disponible, 59 75 »»; courant, 59 75 »»; janvier, 58 75 59; 4 premiers, 58 50 »»; 4 de mars, 58 25 »». — Marque Darblay, 64; — Blés 77/75 k. à l'hect. 100 k. net sans esc. au comptant. Courant, 28 65 »»; janvier, 28 30 »»; 4 premiers, 28 15 »» 4 de mars, 27 90 »». — Seigles, 72/70 k. à l'hect., 100 k. net sans esc. au comptant, Courant, 21 85 22; janvier, 22 »» »» 4 premiers, 22 25 50; 4 de mars, 21 75 50. — Avoines, 47/45 k. à l'hect., 100 k. net sans esc. au comp. Courant, 20 50 »»; janvier, 20 35; »» 4 premiers, 20 50; »» 4 de mars, 20 50 75.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE du 30 décembre., 6 heures, soir. — Huile colza en fûts, disp., 72 25; huile colza en tonnes 74 25; huile colza épurée, 82 25; lin en fûts